



# Livret d'accueil

---

Apprenant

# Votre parcours de formation

## Sommaire

L'Association .....	p 3
Votre accès à la formation : cadre et financements.....	p 4
Trouvez votre formation.....	p 5
Avant la formation.....	p 6
Se former, une expérience encadrée et interactive.....	p 7
Après la formation : un accompagnement structuré et durable.....	p 8
Contacts utiles.....	p 9

Bienvenue dans notre dispositif de formation.

Ce livret vous présente, étape par étape, le parcours que vous suivrez en tant qu'apprenant, depuis votre inscription jusqu'au suivi post-formation.

Notre objectif est de vous offrir une expérience de formation fluide, efficace et adaptée à vos besoins.



# L'Association des Maires et Présidents d'intercommunalités de la Marne

Agrée par le ministère en charge des collectivités territoriales depuis 1992, l'Association accompagne les élus tout au long de leur mandat à travers des formations animées par des experts et centrées sur des enjeux concrets : pouvoirs de police, finances, fiscalité locale, urbanisme, communication, gestion d'équipe, etc.



Engagée pour une société inclusive, l'Association veille à offrir un cadre de formation accessible, équitable et respectueux des besoins de chacun.

Son référent handicap s'assure de l'adaptation des dispositifs, dans une approche fondée sur l'écoute, l'anticipation et la considération de chaque personne.

## Notre engagement

Chaque formation fait partie d'un parcours plus large. Notre volonté est de vous accompagner durablement dans l'acquisition de compétences utiles et mobilisables, en vous offrant un cadre structuré, des outils accessibles et un accompagnement personnalisé.

# Votre accès à la formation : cadre et financements



## La formation, un droit

En tant qu'élu local, vous disposez d'un droit à la formation, un dispositif légal qui vous permet de financer tout ou partie de vos sessions de formation.

## 2 modes de financement

Deux modalités de financement sont possibles :

- Sur le budget de votre collectivité, dans le cadre de l'exercice de votre mandat.  
(À noter : la politique de formation des élus doit être débattue lors du vote du budget communal.)
- Grâce à vos droits acquis au titre du DIF Élu, que vous pouvez mobiliser directement sur le site officiel : [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr)

Cette offre de formation  
est éligible à

**MON  
COMPTE  
FORMATION**

[moncompteformation.gouv.fr](http://moncompteformation.gouv.fr)



# Trouvez votre formation

Avant même votre inscription, nous mettons à votre disposition plusieurs outils pour vous aider à identifier la formation qui correspond à vos besoins :

- Un programme de formation actualisé, disponible en ligne, sur notre appli mobile et via [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr)
- Un livret des formations, édité chaque semestre, que vous pouvez consulter librement en ligne.
- Des fiches individuelles présentant le contenu, les objectifs et les modalités de chaque formation.
- Des communications régulières par e-mail (invitations, relances, rappels).
- Des notifications envoyées via l'application mobile pour vous alerter sur les prochaines sessions ou nouveautés.
- Enfin, un accompagnement individualisé peut être proposé si vous avez exprimé un souhait spécifique de formation.



FORMATION

# Avant la formation



## Réservez une session

Une fois votre choix de formation effectué, vous pouvez vous inscrire facilement via plusieurs canaux :

- Notre site internet
- L'application mobile
- La plateforme www.moncompteformation.gouv.fr en cas de mobilisation du Droit Individuel à la Formation (DIF) Élu

Dès réception de votre demande, vous recevez un accusé de réception, suivi d'une confirmation d'inscription lorsque la session est confirmée.



## Convocation et expression de vos besoins

Peu avant la session, vous recevez une convocation comportant toutes les informations pratiques : horaires, lieu, accès, matériel à prévoir, ainsi qu'une liste des participants.

Vous êtes également invité à remplir un questionnaire préalable pour nous permettre de mieux cerner vos attentes, votre niveau de connaissance et d'éventuels besoins spécifiques.

## Handicap et besoin de compensation

Nous vous invitons à contacter l'association et particulièrement Audrey ISSELIN afin de lui faire part de vos besoins spécifiques. Cela nous permettra d'échanger sur les mesures de compensation envisageables, en vue de vous accueillir dans les meilleures conditions.

# Se former, une expérience encadrée et interactive

## Un climat d'apprentissage bienveillant

Le jour de la formation, vous êtes accueilli dans un cadre convivial, autour d'un café d'accueil et d'un temps de présentation.

Un support pédagogique vous est remis en cours de session.

Vous êtes invité à signer une feuille d'émargement à chaque demi-journée, conformément aux obligations réglementaires.



## Une session dynamique et participative

La formation se déroule dans un esprit d'échange et de collaboration. Vous êtes encouragé à participer activement à travers des partages d'expériences, des exercices pratiques et des mises en situation. Cette dynamique favorise l'appropriation des contenus et vous place au cœur de votre apprentissage. Les formateurs adaptent leur approche selon les besoins du groupe, pour garantir une expérience enrichissante pour chacun.

## Bilan, échanges et perspectives

Vous êtes invité à compléter un questionnaire d'évaluation afin de partager votre ressenti sur la formation. Vos retours sont précieux : ils nous permettent d'améliorer en continu la qualité de nos actions.

Une attestation de participation vous est remise à l'issue de la session.

Nous prenons également le temps d'échanger sur vos projets ou besoins de formation à venir, pour mieux vous accompagner dans la suite de votre parcours.





## Après la formation : un accompagnement structuré et durable

À l'issue de la formation, notre équipe poursuit les démarches nécessaires à la bonne clôture administrative et pédagogique de votre dossier.

Cela comprend notamment le traitement de la facturation, la mise à jour de l'espace EDOF, ainsi que l'analyse des questionnaires d'évaluation renseignés par les participants.

Nous assurons également la diffusion régulière des prochaines sessions de formation via nos supports de communication.

Les souhaits de formation exprimés en fin de session sont pris en compte et enregistrés avec attention, afin de construire avec vous des parcours adaptés, en cohérence avec vos besoins et votre mandat d'élu.

# Contacts

---

## **Chargée de formation et référente handicap**

Audrey ISSELIN

[formation@maires51.fr](mailto:formation@maires51.fr)

Tel : 03 26 69 59 59

## **Association des Maires**

## **et Présidents d'intercommunalités de la Marne**

13, rue Carnot - BP 50135 - 51008 CHALONS EN CHAMPAGNE Cedex

Tel : 03 26 69 59 59

[association@maires51.fr](mailto:association@maires51.fr)

[www.maires51.fr](http://www.maires51.fr)